

CAHIER DES CHARGES pour l'utilisation

Du label « village féérique »



Afin de préserver la nature, l'esprit montagne et une certaine harmonie entre les différents objets de décoration, l'Association du « village féérique » a élaboré un cahier de charges.

Eléments de décor permis :

- Fleurs et arbres naturels (pas en plastique)
- Anciens outils, vieille luges à foin etc..
- Eléments en fer (rouillé, forgé etc..)
- Eléments naturels (souches, branches, mousse etc...)
- Objets et statues en bois (sculpté, flotté etc..)
- Objets en pierre
- Objets en paille
- Objets en tissu
- Bancs et tables
- Bacs à fleur
- Guirlandes lumineuses (blanches si possible). Par la suite un projet d'illumination commun sera étudié.

Petit rappel : Les éléments de décoration doivent rappeler une légende ou un conte de fée, puisqu'il s'agit du village féérique.

Attention aucune décoration en plastique sera acceptée (style un gros père Noël gonflé, une exception sera faite pour le snowli de l'école de ski)

Les commerçants et les propriétaires de résidences secondaires membres de l'association pourront utiliser le label « village féérique » pour faire la promotion de leur établissement ou logement.

Ils devront demander une autorisation à l'Association à l'adresse suivante :
cybam@hotmail.ch